



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 2/2023

Séance ordinaire du 28 mars 2023
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Stéphane BRUNEAU

Membres présents :	69
Membres absents excusés :	11
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Barbora DAVIDEK, Gabrielle GAROFLID, Fabienne GUIGNARD, Vânia LUIS FRANCISCO et MM. Christophe CHABLAIS, Guy CHASSANG, Nicolas GAROFLID, Richard GOLAY, Philippe KOCH, Alexander OMUKU, Bernard THONNEY.

Absent non excusé : -

A 19h30, **M. Stéphane Bruneau**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale.

Il tient également à remercier notre secrétaire ainsi que toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse est représentée par Mme Cochard du journal 24heures.

Pour les prises de parole, vous pouvez soit vous déplacer devant pour des interventions plus longues, soit rester à votre place pour des interventions courtes. Dans ce cas, merci d'attendre l'un des micros. Notre 2^{ème} vice-présidente, Marisa Dürst, et notre scrutateur Georges Auberson se chargeront de vous l'apporter et il les en remercie.

Le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel est fait au moyen du vote électronique.



Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 64 personnes présentes.

Les communications du Président du Conseil feront dorénavant partie intégrante de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

Le Président présente à l'Assemblée le nouvel affichage du vote électronique avec une séparation des groupes. L'ordre par parti sera effectif pour le prochain Conseil. Une demande d'affichage en hémicycle a été faite auprès de l'éditeur.

Puis, il donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Le beau temps est de retour et les nonagénaires avec. Plusieurs belles rencontres depuis notre dernier Conseil ; son agenda continue à se remplir. Notre 1^{ère} vice-présidente sera sans doute sollicitée pour l'aider à aller à la rencontre de toujours plus de sémillantes personnes âgées.

Ce beau temps a été aussi propice à de nombreuses animations dans la Commune, dont la campagne électorale pour la complémentaire à la Municipalité. Personnellement, il vit cette période comme s'il regardait le film « Highlander ». Au début, elles étaient trois, plus que deux et dimanche prochain, il n'en restera qu'une.

Pour rappel, quelques chiffres du premier tour : le taux de participation était de 32.41%.

La candidate de l'alliance rose-verte, Madame Cuendet Schmidt, est arrivée en tête avec 42.6%, suivie de la candidate PLR, Madame Good, avec 39.3% et enfin Madame Neumann-Donegani avec 16.5%. Bravo à elles trois et bonne chance aux deux finalistes.

A la suite de la visite de la commune albanaise de Kukës fin octobre pour comprendre le fonctionnement de nos institutions communales, plusieurs autres communes ont fait la demande d'être reçues pour la même formation donnée par ses soins. Nous sommes en cours d'une fixation de date, probablement courant avril. Nous sommes devenus commune référence pour eux en ce qui concerne le fonctionnement démocratique. Même si c'est en Albanie, il se réjouit de l'image donnée par Épalinges au-delà de nos frontières. Après un lion, on pourra peut-être croiser un ours albanais dans nos rues



Lundi dernier, en 8, il a participé à sa première commission, qui plus est, en tant que rédacteur du préavis. Il remercie cordialement ladite commission pour son accueil et la vive discussion qui a eu lieu. Il nous informe déjà que lors du prochain Conseil, pendant lequel sera discuté le préavis en question, la présidence sera transmise à notre 1^{ère} vice-présidente le temps du débat afin qu'il puisse répondre à d'éventuelles questions, le règlement ne lui permettant pas de prendre part au débat et de présider simultanément.

A propos de commission, vous avez pu voir que les initiatives renvoyées lors du dernier Conseil ont été programmées pour la prochaine séance. En effet, les délais de nomination, de rédaction et remise des rapports n'étaient pas conformes à notre règlement si nous avions du les agender ce jour. Par avance, il nous informe que notre prochain Conseil sera assez chargé. Et cela, même si nous n'avons pas d'initiatives déposées pour aujourd'hui et donc pas de renvoi à prévoir.

Enfin, la sortie extra muros du Conseil est agendée au samedi 17 juin. Notre destination sera d'abord la grande Cariçaie, sur la rive sud du lac de Neuchâtel, pour une balade à pied d'environ une heure au travers de plusieurs des huit réserves de protection de la faune et la flore. Puis, nous rejoindrons le village lacustre de Gletterens pour un retour à la préhistoire avec apprentissage de certaines techniques de l'époque. Le port de peaux de bêtes n'est pas obligatoire !

Le Président en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2023.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur le procès-verbal du 07 février 2023.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote dudit procès-verbal.

Au vote, le procès-verbal du 07 février 2023 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. ASSERMENTATION DE DEUX CONSEILLÈRES COMMUNALES.

Le Président invite Mmes Christine Von Siebenthal et Chloé Restauri à s'avancer et l'Assemblée à se lever. Conformément à l'article 5 de notre règlement, les nouvelles conseillères doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de leur nom, elles sont invitées à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Mmes Christine Von Siebenthal et Chloé Restauri sont félicitées et applaudies, elles peuvent donc rejoindre leur groupe et siéger valablement. L'Assemblée est maintenant au nombre de 66 personnes.



5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ M. Alain Monod, Syndic

Réponses aux questions de M. Schmidt sur les taxibus :

Avant de répondre à M. Schmidt, M. Monod donne au Conseil quelques explications, car il a cru comprendre que cette notion de taxibus n'était pas tout à fait claire pour tout le monde. Il précise d'entrée que sur 54'000 courses taxibus effectuées en 2022, les TL ont reçu 30 réclamations. Elles n'émanaient pas de personnes qui rentraient, ou très peu, mais plutôt de personnes qui partaient tôt le matin pour se rendre à leur travail, notamment aux CFF ou à la Jowa. Il y avait deux variantes taxibus jusqu'au 16 janvier. La variante nuit, qui débutait à partir du moment où il n'y avait plus de bus ou de transports publics et ce jusqu'au moment où il y en avait de nouveau. Pour notre Commune, cela représentait en 2022 un peu plus de 1'300 courses. Ces courses nécessitaient un appel téléphonique pour une réservation depuis l'arrêt de votre choix. Par exemple l'arrêt Près-les-Bois, car il y a des arrêts spécifiques taxibus même s'il n'y a pas de bus, ou un autre arrêt et vous pouviez vous rendre dans n'importe quel endroit du périmètre des TL. On a des gens de Lutry qui prenaient le taxibus jusqu'à Saint-Sulpice. Cette course-là coûtait réellement aux TL CHF 90.-, Lutry et Saint-Sulpice étant les deux extrêmes. Pour Épalinges, ces courses nocturnes représentaient 1'300 courses pour un total de CHF 55'000.-.

Pour l'anecdote, lorsqu'il était encore actif professionnellement, il sollicitait un taxibus depuis Ballègues jusqu'à la gare et cela lui coûtait CHF 4.- étant donné qu'il avait un abonnement, le reste étant payé par les TL. C'est ce système-là qui a été supprimé.

Aujourd'hui, ce qui reste dans notre Commune, c'est la variante diurne. On n'est donc plus sur le périmètre total des TL, parce qu'évidemment, à partir du moment où il y a des bus et des métros, il y a d'autres moyens pour se rendre plus loin. Mais la variante diurne se limite au périmètre 459, sauf erreur, de notre Commune, avec une petite exception pour Praz-Séchaud. Donc cela veut dire concrètement que quelqu'un pourrait demander à prendre le taxibus à Près-les-Bois, même si le bus ne va pas jusque-là, et pourrait aller à Praz-Séchaud. En voiture, suivant l'heure, c'est environ une dizaine de minutes. Alors que si on devait d'abord aller à pied jusqu'à l'arrêt de Ballègues, prendre le bus, descendre à la Sallaz pour prendre le métro et remonter ensuite avec le bus à Praz-Séchaud, cela prendrait beaucoup plus de temps. On a aussi des gens qui prennent le taxibus à Près-les-Bois et qui vont jusqu'au collège de Bois-Murat. Sur la commune d'Épalinges, cela représente environ 3'000 courses. La moyenne pour les taxis nocturnes est entre 4 et 5 courses, et entre 15 et 20 courses en journée. Les deux courses les plus sollicitées sont au départ de Près-les-bois et depuis le terminus provisoire du M2 aux Croisettes jusqu'à Sylvana, car il y a aussi un arrêt taxibus là-bas. Ce coût est évidemment moindre puisque la course est beaucoup plus réduite. Ces 3'000 courses par année coûtent réellement CHF 51'000.- versus CHF 55'000.- pour les nocturnes. Cela coûte aux TL et ça va



évidemment dans le décompte de trafic urbain. Lausanne en paie environ la moitié, mais toutes les communes participent.

En récapitulatif, les courses nocturnes sont supprimées depuis le 16 janvier, et celles en journée sont maintenues. Et puisque la course est beaucoup plus courte, cela représente CHF 2.- plus un titre de transport.

Maintenant, il va répondre précisément aux questions posées par Monsieur Schmidt, à savoir :

1. *Est-ce vrai que ce service a été modifié ainsi ? Est-ce définitif ?*

C'est bien exact. Rien n'est jamais définitif. Pour exemple, il cite le Bus Pyjama qui a été remplacé par la ligne N2 qui va de St-François à Vers-chez-les-Blanc principalement le week-end. Un FlexiBus est également en phase de test à Renens.

2. *Pourquoi ce service nocturne a-t-il été supprimé ?*

Comme beaucoup d'organisations, il y avait des problèmes de coûts d'électricité aux TL. La mission qui avait été donnée par le Conseil d'administration au Comité de direction était de se tenir au pré-budget communiqué aux Municipalités au mois d'avril 2022. Un certain nombre de mesures d'économie ont été prises, dont le report de la ligne 44 de près de six mois. Et également la suppression du taxibus nocturne pour la commune d'Épalinges. Le système diurne reste ce qui n'est pas le cas pour d'autres communes.

3. *Pourquoi le Conseil communal n'a pas été consulté avant de prendre une telle décision ?*

Il n'est pas du ressort du Conseil communal de se prononcer sur les lignes et les horaires des TL. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est consultée.

4. *Pourquoi la population n'a pas été, à ma connaissance, informée de ce changement ?*

Cela n'est pas tout à fait exact.

- la décision de la suppression au Conseil d'administration date du 12 décembre 2022. Il a été décidé de ne pas faire de communication immédiate pour éviter qu'elle soit inaudible en période de fin d'année et juste avant Noël ;

- communication sur le site internet des TL dès le 03 janvier 2023. Affichettes aux arrêts concernés ;

- les clients TL ayant accepté de transmettre leur numéro de téléphone portable pour recevoir des informations et ayant déjà utilisé le service taxibus ont tous reçu un SMS ;

- pour éviter la confusion entre suppression du taxibus nuit/matin et maintien des prestations en journée dans les secteurs d'Épalinges, Pully, etc. et surtout compte tenu du faible nombre de personnes concernées (environ 27'000 clients taxibus matin-nuit en 2021 - 114 mio de voyageurs annuels TL en 2022), il n'a pas été prévu de communication à large échelle ;



- il ne s'agit pas d'une suppression de service, les taxis restant bien évidemment toujours à disposition, mais de la suppression d'un avantage tarifaire en vue de réaliser des économies.

5. *Qu'a fait le représentant de la Municipalité au TL pour empêcher ou appuyer cette décision ?*

Il ne va pas rentrer dans les secrets d'un Conseil d'administration, mais il a émis une piste d'économies comme tant d'autres de ses collègues au CA, qui a permis le maintien du service taxibus en journée à Épalinges. Et puis difficile de s'opposer à une mesure de réduction quand d'autres communes se voient notifier la suppression de tout le service de taxibus.

6. *Quelle économie éventuelle cette réduction de service public aura sur notre budget communal ?*

Le coût estimé, uniquement pour les courses nocturnes dans notre Commune est de CHF 55'000.-, cela étant réparti dans le pot commun trafic urbain. Sur la part au déficit des TL, notre Commune participe à hauteur de 7,3%. Difficile de chiffrer l'économie pour notre Commune, car cela est certainement plus large.

7. *Quelles sont les possibilités et les coûts éventuels pour reprendre ce service utile ?*

Cela nécessiterait un contrat de prestations payant avec Taxi Services, donc impossible à ce stade de répondre, mais probablement trop cher pour un maximum de 5-6 utilisateurs en moyenne annuelle. Et veut-on vraiment encourager le transport motorisé individuel ?

Inauguration de la requalification de la route de Berne : le Canton prévoit une petite fête pour la requalification de la route de Berne le 25 mai 2023 à Aquatis. La liste des invités a été réduite pour diverses raisons. Les membres de notre Assemblée ne seront donc pas conviés.

M. Félix Schmidt remercie M. Monod pour cette réponse.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

-

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

Réquisition de l'appartement de service du concierge de Bois-Murat, pendant une année, pour transformation en UAPE temporaire : le concierge de Bois-Murat, M. Mezenen, a pris sa retraite il y a quelques mois. La procédure pour son remplacement est en cours. La conciergerie de Bois-Murat comprend un logement de fonction. Ce logement ne sera pas mis à disposition du nouveau concierge avant l'été 2024. En effet, nous avons dû mettre cet appartement à la disposition de l'Association



d'accueil de l'enfance pour l'accueil parascolaire, puisqu'il nous manquait une quinzaine de places pour assurer la rentrée, en appliquant l'article 63a de la Constitution. Cette utilisation prendra fin à l'été 2024, à la fin des travaux du bâtiment D. L'Office de l'accueil des jeunes enfants a accepté cette occupation provisoire. Aucuns travaux de transformation n'ont été demandés à la Commune.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Réponse aux questions de Mme Neumann Donegani concernant la dioxine en rapport au chantier sur la parcelle 760, au haut du Polny : le permis de construire a été délivré le 25 mai 2018. Les travaux de terrassement ont commencé bien avant que l'on prenne connaissance du nouveau périmètre de pollution à la dioxine en janvier de cette année. Il n'y avait donc pas de raison de demander une analyse du sol avant les travaux.

Concernant la végétalisation du sol, il faut savoir qu'en théorie la dioxine reste fixée dans la couche de terre végétale, plus précisément dans les premiers 5 à 20 cm des sols. Ce n'est donc pas nécessaire de végétaliser les surfaces terrassées. En revanche, il est utile de végétaliser (d'engazonner) la terre végétale en place ou remise en place pour éviter le contact direct avec la terre contenant de la dioxine.

Si la terre végétale provenant du décapage de la zone chantier est utilisée sur place, elle devra êtreensemencée au plus vite. Si au contraire elle est déplacée ailleurs, elle fera l'objet d'une analyse permettant de préciser les possibilités de valorisation ou d'élimination selon les directives cantonales.

Quant à la dangerosité des poussières provenant du chantier, il n'en sait rien, mais il pense qu'elles ne proviennent que pour une très petite part des dépôts de terre végétale où se trouve la dioxine, parce que ces terres gardent une certaine cohésion. Ce sont principalement les surfaces mises à nu par les terrassements qui sont la source des poussières emportées par le vent, mais elles ne contiennent pas de dioxine puisque celle-ci ne se trouve en principe que dans la terre végétale. Il précise qu'à sa connaissance il n'y a aucune directive à ce sujet.

Mme Noémie Neumann Donegani remercie M. Perrin pour cette réponse.

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

-

6. PRÉAVIS D'INTENTION CONCERNANT LA VISION URBANISTIQUE COMMUNALE - ADOPTION - PRÉAVIS N° 19/2022.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.



La CUC propose l'amendement suivant aux conclusions du préavis :

Le Conseil Communal d'Épalinges,

- *vu le préavis no 19/2022 de la Municipalité du 05.09.2022;*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide

- *de prendre acte de la vision communale telle que présentée dans le préavis d'intention de la Municipalité, des observations formulées par la commission d'urbanisme et des constructions et de celles émises par les membres du conseil de ce jour ;*
- *d'encourager la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires afin de concrétiser cette vision.*

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Nicolas Häusel intervient au sujet du remblai de la Croix-Blanche. Dans le nouveau rapport, une partie a effectivement été supprimée où la commission s'était prononcée sur l'aspect biodiversité du remblai de la Croix-Blanche. Il tenait à rappeler que ce remblai est mentionné comme un milieu naturel d'importance particulière dans le rapport sur la biodiversité de la commune d'Épalinges. La nouvelle loi cantonale sur la protection de la nature intègre le concept de nature temporaire pour les friches et autres remblais dans les travaux de manière temporaire. Et le site du remblai de la Croix-Blanche est source de dispersion de plantes néophytes invasives. La Commune avait répondu au postulat de M. Schmidt concernant sa stratégie et ses objectifs de lutte contre les plantes invasives. Il pose donc la question suivante à la Municipalité : « Quelle est sa stratégie de préservation de la biodiversité et de lutte contre les plantes invasives sur le site du remblai de la Croix-Blanche ? ».

Un second point non mentionné dans le rapport concerne l'affectation actuelle du remblai de la Croix-Blanche. Ce dernier est apparemment soumis au plan d'extension partielle de la Croix-Blanche qui date de 1985. Le secteur du remblai est situé en zone de verdure, avec le règlement de ce plan d'extension qui stipule ce qu'on peut y faire, c'est à dire pas grand-chose, soit quelques petits aménagements en lien avec le jeu ou la promenade. À l'époque du projet du terrain de foot synthétique, il y a eu diverses autorisations spéciales qui ont été délivrées pour ce projet en octobre 2008. Il pose donc la question suivante à la Municipalité : « Les autorisations délivrées en octobre 2008 sont-elles toujours valables et quelle est la procédure à suivre pour permettre les aménagements envisagés sur ce site ? »

M. Roland Perrin, Municipal, lui répond concernant les plantes invasives sur et autour du remblai de la Croix-Blanche. Elles sont régulièrement arrachées par le service des forêts. Quant à la biodiversité, on fait bien entendu attention de faire en sorte que la forêt ne soit pas tout à coup arrivée et que l'on ne puisse plus rien faire sur le plat. Donc on coupe régulièrement ce qui pousse, pas forcément chaque année, mais suffisamment régulièrement pour que ça ne passe pas en forêt. Evidemment qu'aujourd'hui c'est sauvage, car on ne va pas prendre des mesures particulières pour la biodiversité sur ce plat, sachant qu'il va être utilisé pour d'autres choses.



Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond à la seconde question de M. Häusel. Elle pense que les autorisations qui ont été délivrées en 2008 sont toujours valables vu que le projet est en suspens pour des raisons que vous connaissez et qui sont indépendantes de notre volonté. Il est évident que le moment où la stabilisation du terrain permettra d'envisager l'aménagement futur, que ce soit un terrain de foot ou autre chose, la discussion se reposera sur l'autorisation obtenue en 2008 de transformer cette zone en zone d'utilité publique. Pour l'instant, elle n'a pas de notion que l'autorisation obtenue précédemment soit caduque.

M. Erich Dürst propose deux sous-amendements à l'amendement de la CUC. Cet amendement prévoit en effet deux points de décisions, comme mentionné plus haut. Il est en faveur de la première partie de la phrase du premier paragraphe (premier point), car il pense que notre Conseil ne doit pas approuver ce préavis mais en prendre acte. Il s'agit d'un préavis d'intention, d'une direction générale. Nous n'avons pas les moyens pour en débattre sur le fond de chaque élément de cette vision qui figure dans ce préavis. Il ne nous appartient pas aujourd'hui de l'approuver mais simplement d'en prendre acte. D'ailleurs la Municipalité elle-même indique dans son préavis que c'est une direction qu'elle veut prendre, mais que rien n'est définitif, que tout sera encore soumis à débat. Il pense que nous devons approuver les préavis lorsque ce sont des préavis de décisions et pas des préavis d'intention. Cependant, il trouve inadéquat et pas très cohérent la manière dont est formulé l'amendement de la commission d'urbanisme. A son avis, nous ne pouvons pas approuver les observations formulées par une commission et le contenu de notre débat dans le cadre d'un préavis, même amendé. Nous devons approuver ou prendre acte de ce que la Municipalité nous propose, mais pas de ce qui se fait dans le cadre de la commission ou au moment du débat lors du Conseil. D'ailleurs, le débat, son nom le dit, est forcément contradictoire. Tout le monde n'exprime pas le même avis. Comment pourrions-nous ensuite voter là-dessus. Qu'est-ce qui ferait fois par la suite ?

Le premier sous-amendement consiste donc à supprimer de l'amendement proposé par la CUC la phrase :

- de prendre acte de la vision communale telle que présentée dans le préavis d'intention de la Municipalité. ~~des observations formulées par la commission d'urbanisme et des constructions et de celles émises par les membres du conseil de ce jour.~~

Quant au second paragraphe (second point), il est contradictoire. Si d'un côté on dit qu'on ne va pas l'approuver mais simplement en prendre acte, puis dire qu'on va encourager à le faire, ce n'est pas très cohérent non plus. Et donc il pense qu'il faut également supprimer ce deuxième point de l'amendement proposé par la CUC.

Le second sous-amendement consiste donc à supprimer l'entier du 2^{ème} paragraphe de l'amendement proposé par la CUC :

-d'encourager la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires afin de concrétiser cette vision.

Pour le reste, il encourage le Conseil à soutenir cet amendement, mais évidemment après avoir voté ses deux sous-amendements.



M. Thierry Sprunger prend la parole. Contrairement à ce que son prédécesseur a dit, il pense que les observations que peuvent faire les conseillers communaux doivent être prises en compte. Il est un peu déçu de ne pas avoir une présentation de la vision globale de ce projet. On a reçu un document d'une vingtaine de pages avec des cartes qui sont presque illisibles et beaucoup d'entre nous, dont lui le premier, ne connaissaient pas le quartier des Dailles jusqu'à ce projet. Il pense que ça aurait valu la peine, pour un projet aussi important qu'on doit porter pour les quinze prochaines années, d'avoir eu une présentation avec des représentations en 3D d'un certain nombre de projets qui sont en cours. Lors de la dernière séance, il a félicité la Municipalité et la commission pour le travail conséquent qui a été fait. Mais pour lui, il y a une chose importante qui manque dans ce projet, à savoir le côté social. Le projet du parc des Dailles pourra en grande partie répondre aux besoins de nos concitoyens au niveau du social, de la rencontre des familles, des enfants, etc. Si on fait bien ce projet des Dailles, il pense qu'on peut répondre aux besoins de la population.

Sa deuxième observation est qu'il faut qu'on intègre dans ce projet aussi le développement commercial. Il faut à tout prix arriver à dynamiser Épalinges en amenant des commerces. C'est non seulement un service qu'on rend à nos résidents, mais c'est aussi un moyen d'augmenter nos recettes fiscales, dont on aura besoin dans l'avenir. Parce qu'on investit beaucoup aujourd'hui et demain. Ce projet urbanistique nécessitera des fonds, et on ne peut pas toujours compter sur les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques. Donc essayons d'amener des idées nouvelles et novatrices dans ce projet. Il sait que l'on a essayé et que c'est difficile, mais il faut qu'on amène des commerces, de la vie, parce qu'aujourd'hui nos citoyens vont ailleurs pour faire des anniversaires, pour pique-niquer, pour faire leurs commissions. Il demande à ce qu'on leur offre un service payant bien évidemment, mais qui ramène des recettes fiscales.

M. Félix Schmidt. Est-ce possible de repousser la décision de ce jour qui a déjà été repoussée une fois ? Il craint que du point de vue formel cela soit difficile.

Concernant les demandes de sous-amendements de M. Dürst, il nous propose de ne pas les soutenir, en tout cas pas le premier. Ce n'est pas respectueux pour le travail de la commission. Notre Conseil a défini une commission d'urbanisme pour justement traiter à fond les propositions de la Municipalité. Chaque parti a proposé ses candidats pour faire ce travail. Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises pour entrer en discussion, une discussion très approfondie avec la représentante de la Municipalité et les services techniques pour amener effectivement des propositions consensuelles la plupart du temps, si ce n'est pas mentionné autrement dans le rapport, sur ce préavis. Donc, il pense que c'est absolument juste de demander à la Municipalité de tenir compte des avis de la commission du Conseil. C'est notre commission, c'est notre avis qui doit être pris ou pas. Le Conseil peut décider que l'un ou l'autre point devra être retiré, mais globalement, c'est tout à fait juste que le Conseil suive sa commission qui a travaillé honnêtement sur ce thème tout parti confondu.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond à M. Sprunger. Malheureusement, vous êtes, sauf erreur, nouveau dans le Conseil communal. Le 29 mars, il y a eu une présentation en bonne et due forme avec des slides et en 3D comme vous le souhaitiez de ce qu'était cette vision communale. Et le 23 juin, il y a également eu une présentation dans cette salle à la population, donc tout le monde a pu voir auparavant ces documents. Sauf erreur, M. Schmidt était absent



du Conseil communal au mois de mars. Mais les autres conseillers communaux ont pu le voir une fois, voire deux fois s'ils le souhaitent. Donc ces informations, elle aurait plaisir à lui les montrer plus en détail, mais ne pense pas qu'on va les refaire. Maintenant, concernant le développement commercial sur la Commune, elle pense qu'il y a dans ce projet plusieurs éléments qui vont dans ce sens. En particulier, les Retraites populaires sont en train d'envisager une refonte du centre commercial avec ouverture des commerces sur la place pour les rendre plus attractifs, augmentation du nombre de commerces dans ce centre commercial. Il est aussi prévu qu'en-dessus du parking Silo, bien entendu c'est de la musique d'avenir, il y aurait la possibilité d'avoir des bureaux, donc de l'activité. Et enfin, la commission d'urbanisme a proposé dans le bas du terrain des Dailles de développer éventuellement un projet qui pourrait intéresser le Biopôle ou d'autres personnes. Cela ferait au moins trois zones qui pourraient être développées sur le plan économique. Enfin, dans le PA La Source qui se développe aux Croisettes, passablement d'activités seront prévues, restaurants et autres activités bureaux. Donc même si ce n'est pas noté de façon évidente dans ce préavis d'intention, et elle en convient, on a envisagé ces problèmes de développement des pôles économiques.

Au sujet des deux sous-amendements proposés par M. Dürst : pour le premier, prendre acte seulement du préavis de la Municipalité, pourquoi pas. Chaque projet devra de toute façon repasser devant le Conseil communal au moment où il devra être développé, elle l'a déjà dit. Elle ne sait pas quand ce sera mais il y aura probablement de nouveaux conseillers communaux qui ne seront pas d'accord avec ceux d'aujourd'hui, une nouvelle commission d'urbanisme se penchera sur le nouveau projet au moment où il arrivera. Et puis peut-être que ça suffira effectivement d'avoir ces avis à ce moment-là et de ne pas forcément se souvenir des avis d'avant. Cela ne la dérange pas de garder « *...des observations formulées par la commission d'urbanisme et des constructions et de celles émises par les membres du Conseil de ce jour* ».

Par contre, dans son deuxième sous-amendement, M. Dürst demande de supprimer la deuxième phrase ; elle aimerait savoir si cela permet par contre de garder les autres conclusions du préavis qui étaient : « *d'autoriser la Municipalité à poursuivre ou entreprendre toutes les démarches utiles, études, développement ou de planification nécessaires en vue de la concrétisation de ces projets* ».

M. Erich Dürst répond à Mme Crottaz qu'à sa connaissance, c'est l'amendement de la commission de l'urbanisme qui remplace déjà ce point-là. Et comme les siens sont des sous-amendements à l'amendement de la commission d'urbanisme, on ne revient pas là-dessus. On modifie l'amendement de la commission d'urbanisme, mais ça ne veut pas dire qu'on réintroduit, dans le cas où ses sous-amendement sont votés, la version de la Municipalité si par la suite l'amendement de la CUC sous-amendé serait voté.

Il aimerait également répondre à M. Schmidt : il n'a pas exprimé, ni dans ses paroles ou dans son intention, qu'il y a un quelconque manque de respect du travail de la commission d'urbanisme. Ce n'est absolument pas ce qu'il a dit ni voulu dire. Il a simplement dit que nous votons sur des préavis, et ce n'est pas lui qui l'invente mais c'est la loi qui le dit. Nous ne votons pas sur des rapports de la commission, mais évidemment les rapports de la commission et nos débats sont les instruments qui nous permettent de former notre opinion et ensuite de



prendre la décision. C'est simplement cela qu'il voulait exprimer, car il sait intense et complexe le travail de la commission d'urbanisme.

Pour finir, il profite de tenir le micro pour indiquer au Président qu'il est possible de reporter le vote une deuxième fois, mais uniquement par un vote du Conseil. C'est l'article 84 alinéa 3 du règlement. Il ne veut pas y inciter, mais voulait simplement le préciser parce que la question a été évoquée tout à l'heure.

M. Youri Rosset prend la parole pour présenter une réflexion globale sur la vision urbanistique qui diffère de ce qui se trouve en général.

Il pense que cette vision urbanistique et les discussions de projets que nous avons en général au sein de la commission d'urbanisme par rapport aux projets futurs des 10, 20 prochaines années sont totalement irréalistes. Il ne peut pas s'imaginer un développement comme celui-ci au regard des crises climatiques et sociales qui vont arriver. Le Covid, la guerre en Ukraine, ces événements importants qui nous touchent ne sont pas prêts de s'arrêter. Si l'on veut y faire face collectivement, ce qui devrait particulièrement être le cas de la part de personnes qui s'engagent en politique et veulent donc agir pour le bien commun, nous devons obligatoirement aller vers plus de sobriété. Les projets « écologiques » de construction comme des bâtiments aux normes « Minergie », des éco-quartiers, ou encore des aménagements pour mobilité douce, sont de bonnes solutions mais ne doivent pas être le numéro 1 ou l'accomplissement total d'un acte écologique. Le numéro 1, c'est la sobriété, une simplicité intelligente, la récupération, et la répartition plus équitable des richesses qui permettent avec ce qui est déjà là, construit, d'offrir quelque chose de digne pour toutes et tous.

Les projets verts tels qu'on nous les présente auraient pu être faits il y a 20 ou 30 ans, mais il ne croit pas qu'on puisse les projeter pour dans 20 ou 30 ans. C'est un manque cruel d'imagination et de courage que de les proposer maintenant. Il n'est plus possible d'imaginer avec la diminution des ressources de faire ces projets dans 20 ans, ou s'ils se font, ce sera encore plus qu'aujourd'hui au détriment des populations des pays du sud qui paient de leur vies notre appétit insatiable.

Dans le préavis, il pointe un exemple qu'il trouve être le plus flagrant : un parking en silo est prévu sur l'emplacement du parking actuel du centre commercial. Bonne chose, le nombre de place de parc ne sera pas plus élevé ; mais comment justifier de construire un énorme bâtiment dans le but de parquer des voitures ? Pour permettre que les piétons et vélos puissent mieux marcher et circuler ? A-t-on besoin d'une énorme construction pour résoudre ce problème ? La notion de sobriété évoquée plus haut n'y est pas.

On parle de logements en dessus du silo. Avant même de construire du neuf, il y a un énorme travail à faire au niveau des logements vacants. Dans mon bâtiment aux Croisettes, nous ne sommes plus que 4 appartements sur 9 occupés depuis plusieurs mois, car des travaux doivent être faits en janvier 2024, si tout va bien. Ils auront donc été inoccupés pendant au minimum 1 an et demi. Pénurie de logements ? Cela dépend surtout si le fonctionnement de l'immobilier est basé sur le fait de répondre à un besoin de logements ou alors d'optimiser le profit généré par les locations. Sur ce point, il reconnaît que la Commune n'a probablement que peu de moyens d'actions. Mais qu'en est-il d'aider les propriétaires qui souhaiteraient faire des aménagements permettant de loger plus de monde sur un même espace ? Un encouragement financier pourrait se faire pour inciter les gens à ne plus posséder d'énormes espaces pour peu de monde. Certains propriétaires y seraient d'ailleurs sûrement ouverts si les procédures



administratives étaient simplifiées ou prises en charge par la Commune. Il est impératif de trouver des solutions pour les propriétaires « prisonniers » de leur villa, qui restent seuls dans des grandes maisons car c'est moins intéressant pour eux voire pas possible d'acheter ou louer quelque chose de plus petit.

Pour conclure, il aimerait tout de même préciser que son but est d'amener un point de vue différent de cette vision urbanistique. Il ne cherche pas à enfoncer notre bureau de l'urbanisme. Il salue les efforts qui sont faits et qui vont probablement plus loin que dans passablement d'autres communes. Il souhaite cependant que la Municipalité et le bureau de l'urbanisme tiennent compte de ces réflexions dans les projets futurs, et il n'accepte pas cette vision en l'état car il ne croit pas qu'elle soit réaliste pour notre avenir urbanistique.

M. Mazyar Yosefi demande à ce que l'on projette un récapitulatif de chaque proposition soumise au vote.

Le Président accepte et propose à l'Assemblée une courte pause afin de préparer l'affichage.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote des deux sous-amendements de M. Dürst, de l'amendement de la CUC puis du préavis.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, revint sur le terme « adopter » le préavis d'intention qui est un mot galvaudé, dans le sens où il s'agit d'un préavis d'intention qu'on ne peut pas vraiment adopter mais prendre acte semble effectivement plus juste. Donc dans ce sens-là, il n'y a aucun souci. Maintenant de garder ou pas le sous-amendement avec les avis de la CUC, ce serait quand même plus simple de laisser le sous-amendement tel que proposé par M. Dürst. Et quant au deuxième paragraphe, si le Conseil communal prend acte de ce préavis, ça donne aussi la possibilité à la Municipalité d'aller de l'avant et de continuer à travailler sur chacun des points de ce préavis d'intention.

En réponse à M. Rosset, elle comprend bien ses préoccupations écologiques, d'éco-anxiété et de dire que tout ce qu'on prévoit ne sera pas forcément réaliste dans quelques années. Mais on tiendra compte de ce genre de remarques au fur et à mesure des points qui seront développés ces prochaines années. D'ailleurs, le parking Silo a été réfléchi dans ce sens-là, puisqu'avec l'architecte urbaniste qui a fait les plans, on a dit que dans quelques années il n'y aura certainement plus de voitures, donc le parking Silo sera transformé en bureaux.

Le Président passe au vote du 1^{er} sous-amendement proposé par M. Dürst consistant à supprimer de l'amendement proposé par la CUC la phrase :

- *de prendre acte de la vision communale telle que présentée dans le préavis d'intention de la Municipalité. des observations formulées par la commission d'urbanisme et des constructions et de celles émises par les membres du conseil de ce jour.*

Au vote, avec 35 oui, 28 non et 4 abstentions, le 1^{er} sous-amendement est accepté.

Le Président passe au vote du 2^{ème} sous-amendement proposé par M. Dürst consistant à supprimer l'entier du 2^{ème} paragraphe de l'amendement proposé par la CUC :



- ~~d'encourager la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires afin de concrétiser cette vision.~~

Au vote, avec 30 oui, 32 non et 5 abstentions, le 2^{ème} sous-amendement est refusé.

Le Président passe au vote de l'amendement de la CUC amendé, par opposition aux conclusions originales du préavis :

- *de prendre acte de la vision communale telle que présentée dans le préavis d'intention de la Municipalité ;*
- *d'encourager la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires afin de concrétiser cette vision.*

Au vote, avec 58 oui, 4 non et 4 abstentions, l'amendement de la CUC amendé est approuvé à une large majorité.

Le Président passe au vote du préavis 19/2022 amendé :

Au vote, avec 57 oui, 5 non et 4 abstentions, le préavis 19/2022 amendé est approuvé à une large majorité.

7. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST « POUR UN BOIS-DEBAN DURABLE » – RAPPORT N° 3/2023.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

Mme Marisa Dürst prend la parole. En préambule, elle remercie la Municipalité de la réponse apportée à son postulat ainsi que M. Adame Biruk de l'avoir invitée à la commission ad hoc. En déposant ce postulat, elle souhaitait que le constructeur revoie sa copie ou tout du moins une partie du projet en repensant, entre autres, aux matériaux de construction utilisés et en incluant des logements d'utilité publique. Or, force est de constater que les avancées dans ces deux domaines sont quasiment inexistantes, voire nulles. Non seulement, il n'y aura pas un seul LUP. Pas rentable nous dit-on. Mais en plus nous assisterons à l'éclosion d'un quartier tout de béton vêtu. On nous dit que les façades seront en bois et qu'une grande attention sera portée sur l'origine du bois et sur le choix des isolants. Certes, on peut se réjouir que les façades seront en bardage bois. Toutefois, il ne faut pas se tromper, les façades représentent un très faible pourcentage de la construction. Quant aux matériaux utilisés pour l'isolation, la constructrice reste très vague. Seront-ils en chanvre, en liège, en laine de mouton, ... Bref en matériaux naturels ? Outre les seize bâtiments en béton, le projet prévoit des constructions souterraines comme les parkings, caves et locaux techniques. Ces constructions s'implanteront sous les trois



aires des constructions ainsi que sur les espaces-cours. Autant dire qu'une grande partie du sous-sol de ce plan de quartier sera bétonné.

Elle aimerait profiter de l'occasion qui lui est donnée ce soir pour poser une question à la Municipalité. A quel moment notre Conseil communal peut intervenir pour influencer sur le choix des matériaux de construction lors d'un plan de quartier et lors d'un projet de construction communal ? Au moment du vote sur le Plan de quartier ou sur une construction communale, on nous dit qu'il est trop tôt pour aborder cette question. Lors de la phase du permis de construire, la Municipalité nous répond qu'il est beaucoup trop tard pour aborder cette question des matériaux de construction. Bref, quel est le moment opportun pour intervenir à ce sujet ?

La question est importante. En référence au préavis d'intention sur la Vision urbanistique communale, la Municipalité prévoit, entre autres, de construire des aménagements sportifs et de loisirs au secteur des Dailles, une caserne des pompiers et des locaux pour l'administration communale sur le plat de la Croix-Blanche. Nous devons dès aujourd'hui définir une ligne claire sur le choix des matériaux qui seront utilisés. C'est d'ailleurs un sujet qui intéresse quasiment tous les partis politiques de notre assemblée puisque ces dernières années, le PS, le PLR sous l'impulsion d'Enzo Santacroce, les Verts libéraux et bien sûr les Vert.e.s ont déposé des postulats à ce sujet.

Enfin, un dernier point, n'ayant pas été consultée sur le projet de rapport, elle aimerait, ce soir, corriger son intervention à la page 1. Dans l'introduction, il est écrit : « Elle argumente avoir déposé une interpellation il y a plusieurs années à ce sujet ». Si l'on se réfère aux lignes précédentes, cette phrase laisse penser qu'elle a déposé une interpellation demandant quel est le meilleur moment pour agir et se positionner sur les plans de quartier. En réalité, elle n'a jamais déposé d'interpellation à ce sujet. En revanche, en septembre 2021, elle a déposé un postulat « Pour plus de matériaux naturels, durables et locaux dans les constructions et les rénovations ».

Par ailleurs, comme elle l'a exprimé en commission, elle formule le vœu que la Municipalité profite du projet pour étudier la possibilité de réaliser un aménagement sécurisé pour les piétons entre la fin du périmètre du projet et les tennis du Bois-de-Ban.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond à Mme Dürst. Elle pense que Mme Dürst a relevé quelque chose de très intéressant dans ce rapport, soit à quel moment peut-on intervenir ? Si on vient en amont du projet, effectivement on dit que c'est trop tôt et lorsqu'il est à bout touchant, c'est trop tard. Par contre, elle pense qu'aussi bien ce postulat que l'autre qui a été déposé lors de la dernière séance donne des bases, on va dire pas légales, mais en tout cas sur lesquelles la Municipalité peut s'appuyer pour les prochains projets de construction. En disant attention, notre Conseil communal est particulièrement attentif à ce genre de choses et chaque construction va être scrutée. Mais il faut bien dire qu'il n'y a aucune base légale qui concerne les matériaux durables. Donc c'est pour ça qu'on ne peut rien imposer à des privés. Par contre, quand on fera des constructions communales, si on en fait, on sera très attentif à cette utilisation de matériaux durables. Mais on ne peut pas imposer quelque chose qui n'est pas légalement imposable. Mais elle pense que d'avoir ancré cela dans les PV de nos séances



permettra d'avoir une base qui permettra effectivement d'insister auprès des promoteurs pour qu'ils fassent attention aux matériaux utilisés.

Au sujet des LUP, ce n'est pas que cela ne soit pas rentable, mais simplement que ce projet est tellement vieux, qu'il a été repoussé par tellement d'oppositions, de recours, qu'il date de bien avant la loi sur la préservation du parc locatif. Donc il n'a aucune raison de se plier à des règles qui sont bien postérieures au développement de son projet. C'est ça qui fait qu'il peut s'opposer à faire des LUP. Pour les prochains projets qui devraient avoir lieu dans la Commune, on est très attentif à ce qu'il y ait des LUP tout en sachant que ça donne des bonus de construction et augmente donc la densité des quartiers.

M. Julian Pidoux prend la parole. En préambule, il déclare ses intérêts. Il est opposant à titre individuel au permis de construire du Bois-de-Ban, signataire de l'opposition collective déposée par l'association qui défend les intérêts d'une trentaine de familles du quartier et membre du comité de cette même association. Il a dès lors décidé de se récuser sur ce vote. Il trouve que la réponse de la Municipalité à ce postulat est décevante. Il n'est pas acceptable d'entendre la Municipalité dire qu'elle ne peut plus faire grand-chose en matière de durabilité avec ce projet. Que le train est passé. Et l'on comprend dès lors bien la déception de la postulante à qui l'on avait laissé entendre que nombre d'éléments de durabilité pourraient se régler en temps voulu. Toute cette réponse sonne ainsi comme un aveu d'impuissance, voire d'échec. Le manque d'exigences écologiques pour ce projet immobilier est en décalage avec les attentes de la politique urbanistique actuelle. Rien d'étonnant puisqu'en 2016 déjà, le plan de quartier était déjà inadéquat à plusieurs titres, à commencer par son emplacement. Et venir dire aujourd'hui que c'est un ancien projet n'est pas recevable, tant on savait à l'époque déjà ce que les attentes futures en matière de durabilité seraient. Ce qui étonne en premier lieu, c'est la forme de cette réponse. Sous « réponse de la Municipalité » on retrouve essentiellement un inventaire d'éléments qui semblent être tirés du dossier de mise à l'enquête du promoteur. Si la postulante avait voulu connaître l'avis du constructeur, sans doute elle le lui aurait demandé. Ce que nous souhaiterions voir, ce sont de réelles ambitions écologiques de la Municipalité, afin de mettre ce projet en phase avec son temps. Parler de durabilité à qui veut bien l'entendre c'est bien joli, mais faut-il encore s'en donner les moyens et entreprendre des démarches concrètes. Faire preuve de volonté politique. Puis sur le fond, la Municipalité se satisfait de bien peu de choses. Si elle considère que quelques aménagements extérieurs fleuris et arborisés, des ruches et la culture de baies comestibles dans des jardins communautaires c'est faire de l'écologie, il y a de quoi être inquiet. Notamment pour le plan climat de la Commune. D'aucuns préféreraient voir les autorités se préoccuper, entre autres, de l'emprise au sol des parkings souterrains, puisqu'ils dépassent largement de la surface du bâti. Précisément ce que l'on cherche à éviter de nos jours. Car on connaît l'impact désastreux de ce type de bétonnage sur la perméabilité des sols. Preuve que c'est un problème, il est déjà prévu d'entourer ce quartier d'un nombre démesuré des noues de rétention destinées à retenir les eaux de pluie. Et que dire du trafic supplémentaire généré sur des axes de circulation inadaptés, trop étroits même pour créer des trottoirs. Un élément relevé par la commission. Le rapport de la commission n'est d'ailleurs pas très encourageant. Surtout lorsqu'on y lit que les responsables communaux de l'urbanisme déclarent, au sujet des panneaux solaires, que « le propriétaire va certainement faire le minimum légal et ne pas investir plus ». En pleine crise énergétique est-ce vraiment la voie que cette Commune souhaite prendre ? Il en doute. Et



compter sur les PPE pour faire le travail ensuite, c'est se décharger sur l'individu. Enfin, on relèvera que la Municipalité a levé les oppositions au permis de construire avant la discussion de ce Conseil, alors même que certaines soulevaient des questions de durabilité. C'est dommage. Pour toutes ces raisons, il vous invite à refuser cette réponse. Même si le refus de la présente réponse n'aura pas d'impact sur la construction du projet, il faut éviter que les mêmes erreurs soient commises avec d'autres plans de quartiers et exiger de la Municipalité qu'elle se donne les moyens de ses ambitions écologiques en négociant encore avec le propriétaire. Car il n'est jamais trop tard, sauf lorsque l'on a décidé de baisser les bras.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond à M. Pidoux. Toujours est-il qu'encore une fois, c'est un projet ancien qui a été défini par une législation ancienne, que vous le vouliez ou non. Ensuite, les matériaux durables n'ont aucune base légale pour être imposés à des constructeurs. Et elle aimerait connaître sa position d'opposant ; si ce quartier était Site 2000 watts avec encore quelques panneaux solaires de plus, mais exactement la même emprise au sol et un parking qui prend un peu moins d'emprise du sous-sol, vous seriez opposant de toute façon, comme le sont tous les voisins pour des pures raisons de voisinage et pas du tout pour des raisons écologiques. Maintenant, le fait qu'on ait dit que les panneaux solaires étaient limités au strict minimum par le propriétaire, ce n'est pas vrai. Il y en a sur tous les toits. Et c'est en étudiant la proposition de Mme Dürst qu'on s'est dit qu'il pourrait en poser davantage sur les abris vélos et qu'on pouvait l'encourager à le faire. Mais il n'est pas obligé de le faire puisqu'il a déjà construit 67 sondes géothermiques et mis des panneaux solaires sur tous les toits. Et si vous faites référence à la fin du rapport au sujet des remarques sur le permis de construire, en disant que c'est une énumération du permis de construire, c'est parce que c'était une demande des personnes de cette commission qui avaient envie de précisions. M. Benitez leur a donc envoyé par écrit tout ce qui était dans le permis de construire et qui permettra justement de vérifier, par exemples, que les arbres, arbustes projetés soient soumis à l'approbation de la Commune avant plantation, que seuls des arbres et plantations indigènes soient autorisés, que les plans d'aménagement extérieur seront revus au moment de la construction, de même que le choix des matériaux. Donc on aura encore quelque chose à dire sur cette construction le moment venu. Le permis de construire a été délivré le 8 mars. Il est sujet à recours pendant encore 30 jours, c'est à dire jusqu'au 8 avril, et on verra où on en est à ce moment-là. Mais si le quartier commence à se réaliser, et bien on tiendra compte de toutes ses remarques et on en fera part au propriétaire qui, elle l'espère, en tiendra compte, en tout cas pour une partie.

M. Laurent Balsiger prend la parole. D'une certaine manière, il se réjouit des propos de son collègue M. Pidoux et le félicite. Il a le privilège d'être député au Grand Conseil, et peut nous dire qu'il aimerait bien entendre le même discours de la part des représentants du PLR au Grand Conseil, parce qu'au Grand Conseil on peut changer ces lois-là. Ce sont des lois effectivement cantonales. Et pour le moment, le Canton ne donne pas de marge de manœuvre aux communes. Il y a eu plusieurs postulats, motions dans ce sens qui ne passent pas. Il y en a encore une qui va sortir et il est en discussion, notamment avec ses collègues de partis, sur la réduction des usages de béton, l'encouragement d'autres systèmes, sur certaines obligations qu'on puisse introduire. Et c'est difficile. Donc, il encourage nos propres troupes à soutenir ce genre de postulat et de motion, et nous pourrons ensuite, dans les communes, imposer aussi



ce genre de conditions aux maîtres de l'ouvrage. Il croit que tant les Verts que les Socialistes s'en réjouiront et il est très heureux si le PLR peut soutenir ce genre de modification de loi cantonale, parce que nous serons tous très heureux de cela.

M. Fabien Loi Zedda répond à M. Balsiger. Il ne peut pas laisser passer ces propos. Est-ce qu'il souhaite qu'ici il lui rappelle les positions de certains conseillers fédéraux de son parti sur certains sujets ? Arrêtons de mélanger les chambres, les strates et les responsabilités politiques. Ce n'est pas un discours qui est entendable ce soir ici.

M. Julian Pidoux répond à Mme la Municipale Crottaz. Il lui laisse ses considérations sur ce que les choses auraient été au cours des dernières années. Il pense que déjà à l'époque, la Municipalité s'était suffisamment bien dotée pour avoir des considérations écologiques et dire que c'est un vieux projet, il trouve que c'est une fausse excuse et qu'il faut faire parfois un petit peu preuve d'introspection plutôt que toujours chercher la faute chez les autres. Et puis elle l'a bien dit, il y a encore des choses à faire, mais on souhaiterait voir quelque chose de concret. Qu'il y ait des discussions, parce qu'à part de la vente et de la revente de ce terrain, on n'a pas vu grand-chose pour le moment.

M. Nicolas Häusel prend la parole. S'il n'y a pas de base légale, c'est clair et net, on ne peut pas imposer quelque chose qui n'est pas légal. Par contre, c'est la Commune qui propose le plan d'affectation. Elle a donc tout loisir de demander par rapport à sa politique tout ce qui n'est pas illégal. C'est une position que la Municipalité doit avoir lors de la création de ses plans d'affectation et aussi dans les projets de constructions qui sont de son ressort.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du rapport 3/2023.

Au vote, avec 39 oui, 18 non et 9 abstentions, le rapport 3/2023 est approuvé.

8. POSTULAT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE DES JEUNES « CRÉATION D'UN ESPACE DE RENCONTRE ET D'ANIMATION » – RAPPORT N° 4/2023

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport. C'est le cas.

Il passe donc la parole à Madame Léa Pacozzi, présidente rapportrice de la commission nommée, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La commission a émis un vœu dans son rapport :

Elle demande à la Municipalité de consulter les TL pour pouvoir faire de la publicité pour les Estivales aux Croisettes et dans les bus.

La discussion sur le fond est ouverte.



M. Nicolas Häusel prend la parole. Il n'a pas trouvé dans la dynamique de ce postulat un collectif de jeunes qui est derrière une action. C'est quelque chose qui est en train de se monter probablement et qui va porter ses fruits. Il invite tous les membres de cette Assemblée à participer aux Estivales de la Commune. Et pour prendre graine de ce que pourraient donner les propositions qui sont dans le postulat, il nous informe qu'un collectif de jeunes de la commune du Mont organise dès le mois de mai et tous les vendredis durant l'été, une buvette avec concert. Un grand festival aura également lieu sur quelques jours à fin juin. Cela peut donner des exemples et idées pour la suite pour un collectif de jeunes et des animations jeunes dans cette Commune.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du rapport 4/2023.

Au vote, avec 63 oui, 1 non et 2 abstentions, le rapport 4/2023 est approuvé à une large majorité.

9. SUCCESSION DE MME ILSE PEIER – PRÉAVIS N° 5/2023

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote du préavis 5/2023.

Au vote, avec 62 oui, 1 non et 4 abstentions, le préavis 5/2023 est approuvé à une large majorité.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Julian Pidoux dépose une interpellation : « Quel sort pour les pétitions déposées par les habitants d'Épalinges ? ».

Il dépose cette interpellation afin de connaître l'état des pétitions déposées à Épalinges. La Commission des pétitions, dont il fait partie, n'a en effet pas encore été sollicitée depuis le début de la législature. Les pétitions sont un outil important de démocratie directe pour les citoyens de notre Commune, afin d'exprimer leurs préoccupations ou pour demander des actions spécifiques de la part des instances administratives et politiques. La dernière édition du journal « Le Palinzard » en rappelait d'ailleurs les principes. Dans ce contexte, les pétitionnaires devraient toujours avoir le sentiment que leur engagement est considéré à sa juste valeur, afin de maintenir leur confiance dans le système politique. Si l'on souhaite que les habitants s'intéressent davantage à la chose publique, il est en effet crucial de s'assurer



que leur voix sera entendue lorsqu'ils s'engagent. Certains dépositaires de pétitions font toutefois part d'une certaine déception quant au sort réservé à leur texte. Il souhaiterait donc connaître les détails suivants concernant les pétitions déposées à Épalinges :

1. Combien de pétitions ont été adressées à la Municipalité et/ou au Conseil communal depuis le début de la législature et quel en est le sujet ?
2. Quel est l'état actuel de chaque pétition soumise, c'est-à-dire si elle est en cours de traitement, si elle a été acceptée ou refusée ?
3. Quelles sont les actions spécifiques qui ont été entreprises pour traiter, puis répondre aux demandes de chaque pétition ?
4. Quels arguments la Municipalité a-t-elle fait valoir lorsqu'elle a décidé de ne pas entrer en matière sur le contenu d'une pétition ?
5. Quel est le temps de réponse moyen pour répondre à une pétition soumise par des citoyens ?
6. La Municipalité serait-elle prête, par esprit de transparence, à communiquer publiquement le dépôt de chaque pétition sur le site Internet de la Commune et la suite qui a été donnée ?
7. La Municipalité serait-elle disposée, bien que le règlement actuel ne l'y oblige pas, à transmettre à la Commission des pétitions toutes les pétitions qu'elle reçoit pour que cette dernière puisse émettre une recommandation ou élaborer des pistes de réflexions ?

La Municipalité répondra ultérieurement.

Le Président demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

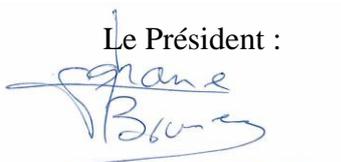
11. DIVERS

Aucun.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 02 mai 2023 à 19h30 à la salle des spectacles et souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 21h30.

Épalinges, le 24 avril 2023.

Le Président :

Stéphane Bruneau



La Secrétaire suppléante :


Mélanie Estoppey